

Centre Hospitalier de Saumur



Saumur, le 3 février 2017

Le Directeur

aux

Le Directeur

Elus des collectivités territoriales

Jean-Paul QUILLET

Tél : 02 41 53 32 00

Fax : 02 41 53 32 09

direction@ch-saumur.fr

N/Réf : JPQ/LC/MFK

17/198

Objet : Service de santé au travail du centre hospitalier de Saumur.

Dossier suivi par Monsieur Louis COURCOL, 02.41.53.32.40.

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Je vous informe du départ du médecin du travail du Centre Hospitalier de Saumur à partir du 1^{er} mars prochain. En effet, celui-ci a souhaité effectuer une mobilité vers un autre service de santé au travail.

D'ores et déjà, la Direction des Ressources Humaines a publié dès le début du mois dernier des annonces nationales, afin de réaliser un recrutement dès que possible.

Le service de santé au travail fonctionnera de manière habituelle jusqu'à la date du départ du médecin du travail. Cependant, il est probable que le recrutement d'un nouveau médecin ne soit pas effectif à partir de cette date. **Si tel est le cas, le Centre Hospitalier de Saumur sera contraint de suspendre temporairement le service aux collectivités, régi par la convention de disposition du médecin du travail**, jusqu'à la date de prise de fonction d'un nouveau médecin. En effet, le service de santé au travail ne dispose que d'un poste de médecin à temps plein. Aussi, les rendez-vous ne pourront plus être pris après la date du 1^{er} mars 2017.

La facturation appliquée sera adaptée au *pro rata temporis*, d'après la durée effective de mise à disposition du service de santé au travail.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé d'un futur recrutement et de la reprise du service.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Monsieur le Président,, l'expression de mes salutations respectueuses.



Copie

Dossier agent